

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE
VILLE DE THORIGNY-SUR-MARNE
Boîte Postale n° 9
77404 THORIGNY-SUR-MARNE CEDEX
☎ : 01 60 07 89 89 📠 : 01 60 07 43 61
Courriel : mairie@thorigny.fr
Site : www.thorigny.fr
SERVICE URBANISME
13, rue Louis Martin
☎ : 01.60.31.56.40 📠 : 01.64.02.33.42



Thorigny, le 10 Novembre 2020

M. LOUCHARD Michel
52, rue du Maréchal Gallieni
77400 THORIGNY-SUR-MARNE

Monsieur,

Les dispositions mises en œuvre dans le cadre de la pandémie du coronavirus nous ont empêchées de tenir la réunion que nous avions prévue avec les associations : Riverains COFANE en alerte, Résidents du site des Sauvières, Thorigny en danger, Chalais environnement ; et nous le regrettons.

Toutefois vous nous aviez adressé un document listant les principaux questionnements de ces associations quant aux divers projets d'aménagements sur la commune.

Afin d'amorcer un dialogue avec ces associations dont vous êtes le porte-parole, nous vous prions de bien vouloir trouver en annexes les premières réponses à leurs légitimes préoccupations.

Dès que les conditions le permettront, nous ne manquerons pas de vous proposer une date de réunion afin de compléter et de développer nos réponses,

Dans cette attente, nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de notre considération distinguée.

Le Maire-adjoint à
l'aménagement du territoire,



Bernard DURCA

Le Maire,



Manuel DA SILVA

P.j : réponses au questionnaire

FINALISER LE PLU

- Le projet du PLU qui a fait l'objet d'un avis favorable du Commissaire Enquêteur n'a pas été soumis à l'approbation de l'ancien conseil municipal, il n'a donc pas été validé par le Préfet. La nouvelle municipalité souhaite finaliser sa mise au point et disposer d'un document opposable pour l'été 2021.
 - Dans un souci d'efficacité, nous avons décidé de poursuivre la rédaction du PLU avec le même bureau d'étude : ALTAREO. De plus, nous chargeons ALTEREO d'une étude sur les zones humides et vraisemblablement l'étude d'un plan de circulation.
- Arrêté modificatif du PADD : décembre 2021
 - Arrêté PLU : début 2021
 - PPA : 5 mois
 - Enquête publique : 2 mois
- Les diverses associations seront, si elles le désirent, appelées à siéger au sein d'un comité consultatif leur permettant de suivre l'élaboration du PLU.
Les documents de travail ne sont pas divulguables avant leur approbation par le Conseil Municipal ni utilisables avant leur validation par l'autorité de tutelle.

CONCERTATION ACTIVE

- Les associations que vous représentez seront un partenaire privilégié de la concertation menée pour la finalisation du PLU. De plus, nous souhaitons au travers du comité consultatif les impliquer à l'occasion d'opérations structurantes (ex : les bords de Marne) ou impactantes pour l'environnement (ex : opération de plus de 20 logements).
La fréquence d'une réunion par trimestre est envisageable, toutefois le comité peut être mobilisé en fonction des urgences.

MAITRISER LE DEVELOPPEMENT

- Nous souhaitons par ce document d'urbanisme maîtriser en qualité et en quantité notre développement dans le respect des grands équilibres souhaitables.
Dans le cadre de cette demande, nous allons réfléchir sur le maintien de la bande de 30 mètres en étudiant des dispositions mieux adaptées à nos réalités locales dans le souci de l'intérêt général tout en respectant les intérêts particuliers.
Pour les maisons remarquables, nous considérons, qu'il serait souhaitable de définir des critères objectifs de sélection et dans un souci de cohérence protéger l'environnement immédiat de ces bâtiments.
Dans ce domaine, nous avons ouvert une réflexion avec l'Architecte des Bâtiments de France.

- Les objectifs d'aménagement et de développement durable doivent respecter les objectifs assignés par le SDRIF, le SCOT et le plan local de l'habitat. Les contacts complémentaires que nous avons eu avec la Direction Départementale du Territoire nous permettent de lisser l'objectif de 12 500 habitants à l'horizon 2030. Pour les logements sociaux, l'objectif des 25% sera prochainement atteint.
- Les permis de construire sont consultables dès leur délivrance, de plus comme nous l'avons évoqué les associations seront informés et consultés pour toutes les opérations structurantes (plus de 20 logements).
- L'intersection de la rue Poincaré et de la rue de Claye est intégrée à la réflexion globale menée sur la requalification du pont en X. Toutefois, compte-tenu de l'urgence ce problème sera traité indépendamment de l'étude générale et nous saisissons dès maintenant le bureau d'étude du département afin qu'ils nous proposent des solutions pour améliorer la fluidité et la sécurité de cette intersection.